



Secteur : DO ATL07
Code: FR5310072

Région littorale :

Bretagne

Département littoral :

Finistère

Communes littorales :

Molène, Ouessant,
Porspoder, Lanildut, Lampaul-
Plouarzel, Ploumoguier, Le Conquet,
Plouarzel, Plougonvelin

Superficie :

Superficie extension : 65 511 Ha
Espace marin : 98.6 %
Superficie globale : 77 311 Ha
Espace marin : 98.6 %

Statut des propriétés :

- Domaine public maritime
- Domaine privé de l'Etat
- Conservatoire du Littoral
- Domaine communal
- Propriété privée

Patrimoine naturel remarquable

Espèces d'intérêt communautaire : 40
Dont annexe 1 : 16
Espèces OSPAR : 2

Principaux usages :

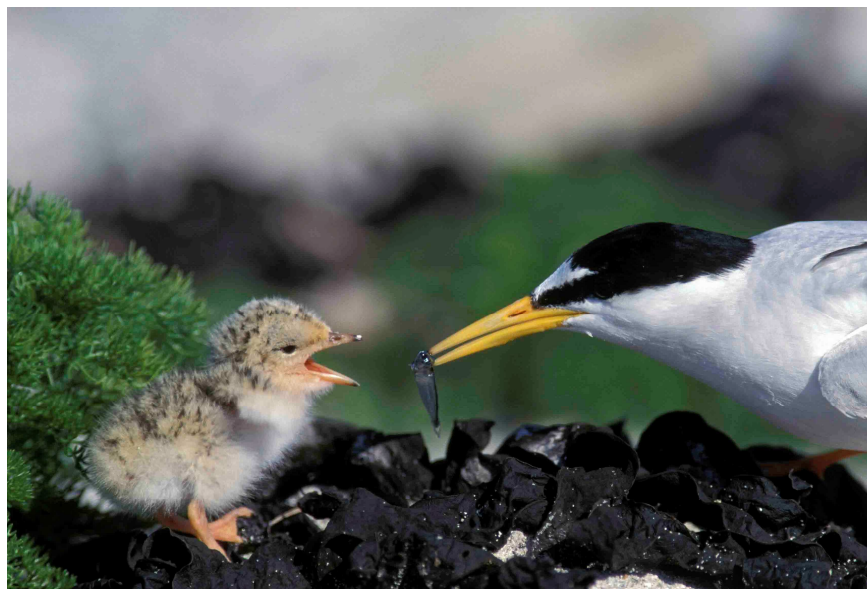
Pêche professionnelle, pêche
goémonière, extraction de maërl,
activités maritimes et aériennes de
service public, pêche de loisir
(embarquée, à pied et sous-marine),
plaisance et nautisme, plongée,
transport de passagers, transport
maritime.

Partenaires pour la gestion du site :

- Parc Naturel Marin d'Iroise
- Etat
- Collectivités territoriales
- Conservatoire du Littoral
- Bretagne Vivante – SEPNE
- Conservatoire du littoral
- Office national de la chasse et de
la faune sauvage
- Organisations socio-
professionnelles représentatives
- Usagers

Directive Oiseaux

Archipel de MOLENE ET OUESSANT



L'île d'Ouessant et l'archipel de Molène sont des sites majeurs pour la reproduction, le repos et l'hivernage de nombreux oiseaux de mer. Ces sites doivent leur richesse pour partie à celle de la mer alentour, mais aussi au caractère exceptionnel des nombreux îlots marins qui constellent l'archipel de Molène et les abords d'Ouessant. Leur localisation, leur configuration et les importants efforts de gestion et de protection qui y ont été mis en place en font des sites d'importance nationale et internationale pour la conservation des oiseaux de mer.

La zone d'étude est fréquentée par des espèces nicheuses mais également par des espèces migratrices, hivernantes ou estivantes. La proposition de désignation concerne 40 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Treize de ces espèces se reproduisent tous les ans dans les falaises de l'île d'Ouessant ou sur les îlots du site. On y retrouve les trois espèces de goélands, la mouette tridactyle, le fulmar (qui est ici en limite sud de reproduction

régulière), l'océanite tempête, le puffin des anglais, le grand cormoran, le cormoran huppé, le guillemot de Troïl, les sternes pierregarin et naine et le crabe à bec rouge. Il convient aussi d'y ajouter des espèces qui se reproduisent, dans la zone, de façon plus irrégulière comme les macareux et les sternes caugek et arctique.



Sterne pierregarin

Justification de la proposition de désignation

L'extension proposée en mer, mais aussi sur l'ensemble du pourtour de l'île d'Ouessant et sur l'intégralité de l'archipel de Molène aurait pour Conséquence d'accroître considérablement l'intérêt de la ZPS et de tenir

compte des exigences écologiques des oiseaux.

Les îles de Keller et Keller Vihan constituent ainsi le secteur le plus intéressant d'Ouessant en matière d'oiseaux marins nicheurs. Ce site abrite en effet la plus grosse colonie française de goélands marins (536 couples dénombrés en 1998), l'essentiel des effectifs nicheurs de Cormoran huppé et de fulmars boréals



Cormoran huppé

d'Ouessant, ainsi que les derniers couples de macareux moine (4 couples en 2000). Une ZPS étendue à tout le littoral de Ouessant et englobant les îlots Keller et Keller Vihan accueillera alors :

- 8% de la population française nicheuse de Fulmar boréal,
- 5% de la population de Cormoran huppé,
- 13% de la population de Goéland marin,

Par ailleurs, la plus grande colonie française de goéland brun est celle de Béniguet qui comprend à elle seule 6500 couples des 22 000 couples nicheurs en France. L'archipel de Molène est aussi très important pour les populations d'Océanites qui regroupe 350 à 410 couples, constituant la plupart des effectifs bretons.



Océanite tempête

copyright : Aurélien AUDEVARD

L'extension du périmètre sur les falaises permettra d'englober également l'ensemble des couples de Crave à bec rouge se reproduisant sur Ouessant, soit 1,5% de la population française. La population de Crave à bec rouge revêt un intérêt bio-géographique tout particulier. » Les quelques dizaines de couples représentent en effet une bonne part de la population

côtière française. C'est aujourd'hui plus du tiers du noyau de la population bretonne, qui constitue le reliquat d'une population littorale qui occupait par le passé les falaises maritimes de Bretagne et de Normandie.



Crave à bec rouge

Intégrer une bande littorale correspondant à la partie terrestre du site classé permettra par ailleurs de tenir compte des exigences écologiques du Crave à bec rouge, pour lequel ces zones de landes rases, pelouses aérohalines et pelouses écorchées constituent les zones d'alimentation exclusives. Le statut de ZPS autorisera alors sur ces parcelles la mise en œuvre d'actions du type MAE (mesures agro-environnementales) permettant un accompagnement financier d'actions de restauration de la qualité de milieux aujourd'hui dégradés, du fait de la dynamique de la végétation et par l'augmentation de la fréquentation touristique et l'exploitation non maîtrisée des pelouses aérohalines par étrépage.

L'extension vers le large jusqu'au continent va permettre d'intégrer les zones d'alimentation pour un grand nombre d'espèces marines nichant sur les îles (exemple : puffins, océanites, sternes, goélands, cormorans) ainsi que des espèces extérieures à la zones mais l'utilisant également comme zone d'alimentation (exemple : fou de Bassan, Petit pingouin, guillemot de Troil) ou de transit telles que puffins, labbes, plongeurs pour les plus communes.

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Conformément à la loi du 14 avril 2006 relative au parc naturel marin, Lorsqu'un site Natura 2000 se superpose à un Parc Naturel Marin et que le site est majoritairement compris dans le périmètre classé comme c'est le cas, le plan de gestion du parc marin vaut Document d'Objectifs Natura 2000.

Cette perspective a l'avantage de reposer sur des moyens techniques, financiers et humains plus conséquents pour mettre en œuvre les orientations de gestion et les mesures opérationnelles définies dans le décret de création du Parc Naturel Marin d'Iroise telles que, par exemple, :

- Approfondissement et diffusion de la connaissance,

- Maintien en bon état de conservation des populations des espèces protégées, rares ou menacées et de leurs habitats,
- Réduction des pollutions d'origine terrestre ainsi que du risque de pollutions maritimes et portuaires diffuses ou accidentelles.

Ces orientations imposeront une surveillance accrue des effectifs d'oiseaux mais aussi de l'évolution de la fréquentation pour parer aux problèmes de dérangement et proposer au conseil de gestion des solutions d'aménagement adaptés et concertées. Les programmes de suivi seront dans ce cadre encouragés ou pérennisés. L'appui aux différents gestionnaires d'espaces protégés insulaire, dont la réserve naturelle d'Iroise et la réserve ONCFS de Béniguet, sera aussi développé et la conservation des potentialités du site pour les espèces patrimoniales d'oiseaux fera l'objet d'un volet prioritaire du plan de gestion.

La sensibilisation du public par rapport à la conservation des oiseaux de mer fera aussi l'objet d'un volet spécifique de ce document. Le retour d'information et le porté à connaissance du public de l'évolution des populations d'oiseaux de mer seront encouragés dans les infrastructures insulaires (Centre d'étude du milieu ouessantin et maison de l'environnement insulaire).

Un programme de connaissance des espèces de passage, des hivernants sera aussi élaboré



Puffins

Sources/Bibliographie :

Bretagne Vivante, 2005. *Plan de gestion de la réserve naturelle d'Iroise*

DIREN Bretagne, 2007, *Evaluation des Zones de Protections Spéciales (ZPS) de Bretagne.*

BEAUFORT. LACAZE 1987. *Le livre rouge des espèces menacées en France.* Espèces marines et littorales. tome 2. MNHM, Paris, 358 p

CADIOU B. et al., 2004. *Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000).* Editions Biotope, Mèze, 218 p.

LE DUFF M. et al. 1999. Environnement Naturel de l'Iroise. Bilan des Connaissances et Intérêt Patrimonial. Rapport d'étude DIREN Bretagne, UBO, 77 p

YÉSOU P., ESCRIBENNE L.G. (D').-La réserve de chasse et de faune sauvage de Béniguet.-Nantes : O.N.C.F.S., 2005, 15 p

ZPS DES MOLENE OUessant

Les colonnes A et B indiquent, parmi les espèces justifiant la désignation de ZPS (annexe I ou migratrices)
celles qui sont présentes dans la ZPS actuelle (colonne A)
et les principales espèces bénéficiant de l'extension de la ZPS (colonne B)

Espèces			Espèces inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux	Oiseaux pouvant justifier la désignation de ZPS marines en France	A	B	Statut de l'espèce
Code	Nom vernaculaire	Nom latin					
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>					Hivernant
A148	Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>					Hivernant
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>					Nicheur
A162	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>					Hivernant
A018	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>					Nicheur
A346	Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>					Nicheur
A160	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>					Hivernant
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>					Hiv Migrateur
A016	Fou de bassan	<i>Morus bassanus</i>					Hiv Migrateur
A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>					Nicheur
A183	Goéland brun (*)	<i>Larus fuscus (*)</i>					Nicheur
A009	Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>					Nicheur
A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>					Nicheur
A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>					Nicheur
A017	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>					Nicheur
A137	Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>					Nicheur
A175	Grand Labbe	<i>Catharacta skua</i>					Migrateur
A199	Guillemot de Troil	<i>Uria aalge</i>					Hiv Migrateur
A130	Huitrier-pie	<i>Haematopus ostralegus</i>					Nicheur
A173	Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>					Migrateur
A172	Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>					Migrateur
A204	Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>					Nicheur
A015	Océanite culblanc	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>					Migrateur
A014	Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>					Nicheur
A204	Petit pingouin	<i>Alca torda</i>					Hiv Migrateur
A002	Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>					Hivernant
A001	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>					Hiv Migrateur
A003	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>					Hivernant
A141	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>					Hivernant

A013	Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i>					Hivernant
A384	Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>					Migrateur
A010	Puffin cendré	<i>Calonectris diomedea</i>					Migrateur
A012	Puffin fuligineux	<i>Puffinus griseus</i>					Migrateur
A194	Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>					Migrateur
A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>					Nicheur
A192	Sterne de Dougall (*)	<i>Sterna dougallii</i> (*)					Nicheur
A195	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>					Nicheur
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>					Nicheur
A048	Tardorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>					Nicheur
A169	Tournepierre à collier	<i>Arenaria interpres</i>					Hivernant

(*) : espèces inscrites dans les annexes de la convention OSPAR